

Toulouse, le 11 MAI 2022

Jean-Luc Moudenc

Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Monsieur Michel ARMENGAUD
Président
Comité de quartier Rangueil Sauzelong
19 rue Forbin
31400 TOULOUSE

Références à rappeler : JLM/CA/21 065 082-a

Monsieur le Président,

A la suite de la réponse que j'avais adressée aux signataires de la pétition du 21 novembre dernier, vous revenez vers moi à propos des études menées par le Comité de quartier Rangueil Sauzelong sur plusieurs sujets.

J'en ai pris bonne note, et je tenais à vous répondre point par point, notamment s'agissant de chiffres que vous utilisez de façon très contestable, en tordant la réalité pour assoir vos positions.

Tout d'abord, vous mentionnez l'étude réalisée par la société EGIS à la demande de Toulouse Métropole en reprenant, à mauvais escient, le terme « enclavé ». En effet, nous avons commandé cette étude de mobilité à EGIS pour accompagner la transition du quartier avec le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) en cours. Cependant, le quartier était seulement décrit dans l'étude comme enclavé géographiquement par l'avenue Jules Julien, l'avenue Crampel, le périphérique et le Canal. Aussi, c'est bien au sens des limites géographiques que ce quartier était désigné comme « enclavé », et non comme un manque d'accès aux services publics dont il est question.

Bien au contraire, l'étude montre la nécessité d'amplifier l'utilisation d'équipements tels que le métro. La station de Sauzelong étant la moins fréquentée de la ligne B, y accueillir davantage d'habitants est bel et bien nécessaire comme le prévoit le PRU pour optimiser cet équipement.

Le quartier Saouzelong est desservi par la ligne B du métro, avec un cadencement de 1'20 minutes en heure de pointe et 5 minutes en heure creuse en semaine. L'offre de la ligne B du métro a été renforcée dès la rentrée de 2021, avec le métro jusqu'à 3 h du matin le jeudi soir, et elle permet de rabattre les habitants du quartier vers l'hypercentre toulousain en 10 minutes (station Jean Jaurès), mais également vers le pôle universitaire scientifique à proximité.

De manière générale, aucun quartier toulousain n'est relié directement à toutes les principales zones d'emplois. C'est le maillage de l'offre Tisséo qui permet, par jeu de correspondances, d'accéder à différents quartiers de l'agglomération.

.../...

Voici quelques exemples de temps de parcours pour accéder à différents pôles économiques :

- Saouzelong-Basso Cambo : ligne B + ligne A, 28 minutes avec un parcours fiabilisé par le métro ;
- Saouzelong-Airbus Defense & Space : ligne B + ligne 78, 15 à 16 minutes de parcours fiabilisé par le métro et les aménagements de voirie pour le bus ;
- Saouzelong-Labège : ligne B + ligne 79, 23 à 25 minutes.

En complément, pour le quartier Saouzelong, plusieurs lignes complètent l'offre métro et maillent le quartier pour démultiplier les secteurs desservis :

- la ligne 44, ligne emblématique du cœur de quartier : avec un cadencement de 11 minutes en heure de pointe et 16 minutes en heure creuse ainsi qu'une offre de soirée, elle permet une desserte fine du quartier en lien avec le centre-ville toulousain (connexion ligne A Esquirol) en moins de 15 minutes, mais permet également de rejoindre l'université Paul Sabatier ;

- la ligne 27, sur la rive Est du Canal du Midi : accessible via la passerelle piétonne, elle permet de relier le pôle technologique de l'université Paul Sabatier (ISAE, LAAS, ENAC...) et de rejoindre directement la gare Matabiau. Le cadencement de la ligne est à 12 minutes en heure de pointe et 15 minutes en heure creuse ;

- les lignes 80 et 23, au Sud et au cœur du quartier Rangueil : ces deux lignes sont importantes pour la zone d'emplois. La ligne 80 permet la desserte du pôle technologique de l'université Paul Sabatier, mais également du nouveau pôle d'innovation (B612, Maison de la Formation Jacqueline Auriol, Airbus Defense&Space...) au Sud du quartier Montaudran. Quant à la ligne 23, elle permet de desservir l'ensemble du nouveau pôle d'emploi de la ZAC Montaudran.

Par ailleurs, la 3^e ligne de métro, actuellement en projet, a pour but de désenclaver les pôles économiques comme ceux de Blagnac et de Colomiers, en passant par Montaudran et Labège.

A court et moyen termes, la feuille de route de Tisséo prévoit des projets importants poursuivant le maillage du réseau, avec de nouvelles offres qui permettront de toujours mieux relier les quartiers sans passer par le centre de Toulouse.

De même, la mise en œuvre du Téléo à venir, dont l'inauguration est prévue le 13 mai 2022, est un autre exemple du développement des transports en commun dans votre secteur géographique, permettant d'accéder à l'Oncopole et au bassin d'emploi du Sud-Ouest toulousain, ainsi que de faciliter l'accès aux soins médicaux délivrés par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Il permettra donc de connecter le secteur Sud/Ouest de l'agglomération (en complément de la ligne 25 Oncopole / Basso Cambo / Colomiers). La « Connexion ligne B », prévue quant à elle en 2027, dispensera une liaison directe avec le pôle économique de Labège. Le terminus de la ligne B sera situé au niveau du Centre commercial de Labège et sera la station de correspondance avec la 3^e ligne de métro.

Par ailleurs, la création d'une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP), dans chaque quartier, est un de mes engagements sur le mandat.

Bien que votre quartier en soit déjà doté à Rangueil, nous travaillons, avec ma collègue Patricia BEZ, Adjointe au Maire en charge de la santé, à équiper le premier lot de l'opération du PRU de Sauzelong - projet auquel votre Comité de quartier était totalement opposé -, d'une MSP ou d'un regroupement de professionnels de santé.

Contrairement à ce que vous affirmez, votre quartier n'est donc pas isolé des transports en commun, ni laissé à l'abandon.

Egalement, j'ai noté que vous contestiez la création de 150 000 emplois au cours des vingt dernières années à Toulouse, précisant que le taux de chômage serait, selon l'INSEE de 7,9 %. Or, permettez-moi de rectifier vos propos puisque le dernier chiffre sur la zone d'emploi de Toulouse est de 7,4 % (pour le 4^e trimestre 2021), toujours selon l'INSEE.

Je dois aussi vous préciser que comparer la moyenne de Toulouse avec la moyenne nationale n'a pas de sens ; il y aurait plus d'intérêt à le faire auprès d'autres métropoles ou grandes agglomérations. Ainsi, en comparaison - raisonnable -, Toulouse a un taux de chômage plus bas que la zone d'emploi de Montpellier, qui est à 9,8 % par exemple, ou encore que Marseille, qui est à 9,6 %. Entre 2017 et 2021, nous observons une baisse du taux de chômage sur notre zone d'emploi, passant ainsi de 9,4 % à 7,4 %.

Quoi que vous en pensiez, nous prenons part activement à la création d'emplois sur notre territoire grâce, notamment, aux investissements publics de la Collectivité et de ses satellites : 63 695 emplois directs et indirects ont ainsi été générés entre 2014 et 2020.

De surcroît, en 2021 un peu plus de 762 000 heures d'insertion ont été réalisées par 60 donneurs d'ordres ou acheteurs du territoire, dont près de 366 000 heures grâce aux achats et investissements de la Métropole et de ses communes membres. Ces heures ont bénéficié à 1 431 personnes, très majoritairement peu ou pas qualifiées, et éloignées de l'emploi depuis au moins un an, et 27 % résidaient en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Nous sommes en effet fortement investis sur les questions relatives à l'emploi à travers notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dispositif porté en régie par la Métropole, pour accompagner les demandeurs d'emploi vers l'emploi durable : 2 579 personnes ont ainsi été accompagnées en 2020 avec un taux de sortie positif de 50 %.

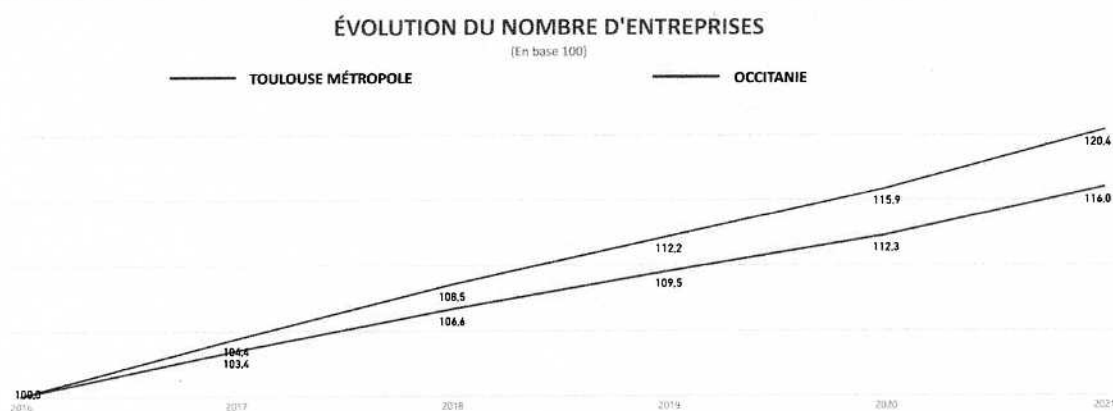
Vous évoquez aussi les données concernant la création d'entreprises à Toulouse, précisant que beaucoup d'entreprises individuelles ne vivraient que quelques années. Sur ce point, selon les enquêtes de conjoncture régionale réalisées par la Banque de France et sur la base des données de l'INSEE, la croissance du nombre d'entreprises sur la Métropole depuis 2016 est de +20 %, contre +16 % en Occitanie et +15 % en France (hors Ile de France). Cette augmentation s'explique par les créations dans les activités de services.

Que de jeunes petites entreprises meurent est une réalité, mais ce phénomène, qu'on retrouve dans toutes les métropoles, s'accompagne concomitamment de la création d'autres jeunes pousses.

De plus, le cumul des créations d'entreprises de Toulouse Métropole à fin novembre 2021 dépasse son niveau de 2019 et de 2020, sur les trois territoires analysés. Les créations sont supérieures à 2019 dans la majorité des secteurs, mais Toulouse Métropole affiche la plus forte croissance sur les onze premiers mois de 2021 par rapport à 2020, comme en témoigne le graphique ci-après.

DESRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE

Évolution du nombre d'entreprises



S'agissant des questions d'urbanisme qui vous préoccupent et notamment la production de logements, vous vous basez sur les documents et/ou les permis de construire (PC) déposés. Or, nous le savons, ce chiffre n'est pas fiable.

Sur le périmètre en question, entre 2015 et 2020, nous décomptons 537 logements qui ont fait l'objet d'une demande concernant la conformité, et non 898 comme vous l'indiquez.

Pour ce qui est de la densité, on observe que sur le secteur Rangueil-Sauzelong, elle est d'environ 58 habitants/ha (soit au-dessus de la moyenne de la ville de Toulouse qui est de 41 hab/ha).

Toutefois, il ne faut pas oublier que ce secteur est desservi par 4 stations de métro, et que la densité recommandée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour cette zone de la ville est d'environ 150 hab/ha. **Aussi, nous sommes aujourd'hui trois fois moins denses que ce qui est préconisé !**

Nous sommes donc bien loin de l'urbanisation excessive que vous dénoncez !

De même, rapportée au quartier 5.2 (Ranguel, Sauzelong, Pech-David, Pouvourville), la densité tombe à 28 hab/ha.

Concernant les 3 500 logements par an que nous devons créer, peut-être l'ignorez-vous mais Toulouse Métropole a adopté un « Pacte métropolitain pour l'habitat » le 14 octobre 2021, venant confirmer les orientations prises dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) depuis annulé, notamment l'objectif de 7 000 logements pour Toulouse Métropole, avec 3 500 pour Toulouse.

En effet, la Métropole se doit d'offrir de bonnes conditions d'habitat à toutes les catégories de ménages actuels ou futurs, avec une attention particulière à porter à l'accueil des familles. Chaque commune doit, à sa mesure, contribuer à éviter la raréfaction de l'offre de logements qui entraînerait inévitablement une augmentation excessive des prix de vente.

C'est pourquoi, le Pacte métropolitain a proposé que l'objectif ambitieux de 7 000 logements par an demeure la visée à l'échelle métropolitaine, au-delà des difficultés conjoncturelles que la crise du Covid-19 a engendrées, à Toulouse Métropole comme partout en France. Cet objectif de production est réparti entre la commune de Toulouse et trois groupes de communes. La participation de chacun de ces groupes à la dynamique de construction métropolitaine a été établie en fonction de la temporalité de la desserte en transports en commun, de la part de centralités et du poids de population des communes, dans un souci de cohérence entre urbanisme, déplacements et niveau de services et d'équipements.

Le développement urbain de la ville – métropole et la qualité de la vie des Toulousains actuels et futurs est une double orientation, tenue pour chaque projet, petit ou grand. Trouver cet équilibre n'est pas facile. C'est un effort permanent et une construction progressive.

Cela est devenu d'autant plus compliqué que **la loi Climat et Résilience**, en vigueur depuis août 2021, fixe à 2050 l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Cette obligation nouvelle, qui s'impose à nous de façon immédiate et impérative, vise à lutter contre l'étalement urbain et à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. La loi – qui s'impose aux citoyens comme à nous élus, sauf à ce que les parlementaires la changent – conduit **donc à intensifier la construction dans les secteurs déjà urbanisés**. Certains quartiers de Toulouse ayant fait l'objet d'une urbanisation importante au cours de la décennie passée, je souhaite que nous veillions à préserver la qualité du cadre de vie de ces secteurs.

C'est la raison pour laquelle j'admets les critiques tout en plaidant pour qu'elles soient positives et non bloquantes.

En outre, vous affirmez, à tort, qu'il y aurait 10 fois plus de logements sur le quartier, majoritairement identifiés en secteur « à accompagner » dans les cahiers toulousains. En moyenne, pour chaque opération, on passe de 1 à 10 logements, sachant que seulement 60 % des mutations concernent des fonciers avec une maison individuelle (51 sur 86).

Pour répondre à vos remarques sur les espaces verts, votre Comité de quartier aurait-il étudié les PC un par un pour procéder aux mesures avant/après ?

Vous m'avez également fait part de votre souhait que toutes les strates de collectivités territoriales contribuent à faire émerger un projet de territoire.

A vous lire, je mesure votre méconnaissance sur le sujet.

En effet, c'est ce que nous faisons, déjà, au niveau régional au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), à l'échelle de la grande agglomération toulousaine au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et enfin à l'échelle de la Métropole au travers de la relance du PLUi-H.

Pour autant, ces documents ne permettent pas de décréter que le développement économique doit se faire à tel endroit plutôt qu'à tel autre : la capacité de planification des collectivités territoriales aujourd'hui n'est plus celle que pouvait avoir l'État, au travers de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) dans les années 1960. Ce temps est révolu.

L'attractivité économique de la métropole toulousaine induit un développement conséquent de l'offre en logement, pour donner un toit à l'ensemble des familles vivant sur le territoire ou venant y travailler, ce qui implique une croissance de la production de logements pour à la fois accueillir les ménages, et les accompagner dans leur parcours résidentiel. Ce développement urbain s'effectue dans un contexte législatif qui impose aux territoires une sobriété foncière de plus en plus forte, en réduisant de façon volontariste leur développement par voie d'extension urbaine.

Sur l'émergence de politiques d'aménagement que vous sollicitez, le Projet Urbain Toulousain décline les objectifs de la ville en matière de développement urbain. Ce document est public depuis mars 2019, et il a été délibéré. Je ne peux donc vous laisser affirmer qu'il n'y a pas de « véritable politique d'aménagement ».

Enfin, le « projet de territoire » auquel vous faites allusion est actuellement en cours d'élaboration au travers des « cahiers toulousains » qui ont déjà fait l'objet de deux réunions de concertation dans votre quartier (le 15 décembre 2021 et le 30 mars 2022).

J'ai toujours affirmé que la consultation des habitants était essentielle pour définir des orientations stratégiques et ajuster l'action publique. Le projet de renouvellement urbain de votre quartier n'y a donc pas fait exception.

Ce travail partenarial débouchera, à terme, sur une déclinaison territoriale du Projet Urbain Toulousain dans chaque secteur de la ville. Une dernière réunion aura lieu avant l'été dans le secteur 5, ce qui portera à 18 le nombre de réunions de co-construction pour la seule ville de Toulouse.

Bien sûr, comme vous le savez, ma collègue Fella ALLAL, Maire de votre quartier, reste votre interlocutrice privilégiée et à votre disposition pour évoquer plus avant toute question vous tenant à cœur concernant votre secteur.

Pour mémoire, son secrétariat est joignable en téléphonant au 05.34.24.53.81.

Croyez bien que je suis désolé d'avoir mis tant de votre temps à vous répondre à cause de la longueur inhabituelle de ma lettre.

Cependant, je n'ai voulu éluder aucune des questions soulevées par votre courrier et cela nécessite parfois des explications détaillées car souvent les problèmes sont plus complexes qu'on le croit généralement.

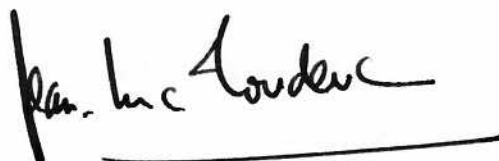
Beaucoup de Français déplorent que les élus ne soient pas assez attentifs à leurs préoccupations et leur reprochent de ne pas leur répondre.

Or, justement, ma conception de mon rôle est celle d'un élu à l'écoute en permanence, totalement engagé pour la cité, et qui prend le temps pour ses concitoyens.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et dévoués au Quartier.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Luc Moudenc". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Jean-Luc MOUDENC